



III. ESPACES PUBLICS ET QUALITÉ DE VIE > Améliorer la gestion environnementale

Trame Verte et Bleue

COMPRENDRE

Contexte et enjeux

La trame verte et bleue en ville a une double fonctionnalité. D'une part, elle contribue au maintien du tissu vivant en favorisant la reproduction, le repos, la nourriture et le déplacement des populations animales et végétales. D'autre part, en étant le support et le lieu de la réalisation de « services écologiques », elle participe à l'organisation et au fonctionnement d'un territoire.

La mise en place de continuités écologiques dans la ville permet de maintenir une biodiversité ordinaire jusqu'au cœur de la ville. Elle redonne une transparence à l'urbain, permet d'améliorer le cadre de vie et sert de support pour des transports alternatifs jusque dans le périurbain. De même, elle augmente les espaces de récréation, de loisirs et d'éducation et participe à la régulation de certains problèmes environnementaux (limitation de l'imperméabilisation du sol, épuration de l'air, stockage de CO₂, diminution de l'îlot de chaleur urbain...).

Les continuités écologiques se construisent à tous les niveaux : de la rue ou du quartier, elles se traduisent sous forme d'alignements d'arbres, de préservation de la continuité végétale, des berges d'un cours d'eau ou de toitures végétalisées.

Objectifs généraux

Le code de l'environnement (article L371-1) assigne 6 grands objectifs, dont :

1. **diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et habitats d'espèces et prendre en compte leur déplacement ;**
2. **identifier, préserver et relier les espaces importants par des corridors écologiques.**

AGIR

L'élaboration d'une TVB et l'articulation des échelles territoriales

L'ambition de la trame verte et bleue, véritable outil d'aménagement durable du territoire, est de constituer un réseau d'échanges cohérent. Il se développe à plusieurs niveaux, national mais aussi régional (schéma régional de cohérence écologique), et avec des déclinaisons locales au travers des SCoT et des PLU.

Il importe de pouvoir évaluer la pertinence et la réalité de l'intégration de cette politique publique au sein des documents de planification.

Il en existe différentes méthodologies, non exclusives, permettant une prise en compte effective : une approche par espèces, une approche par habitats, une approche d'évaluation du potentiel écologique des milieux, une approche par les paysages ou « éco-paysages », une approche par les facteurs de perturbation, essentiellement anthropiques, ainsi qu'une approche par la dispersion.

Toute démarche sur la TVB doit démontrer qu'elle repose sur une approche construite. La problématique des continuités écologiques doit s'affranchir des limites administratives des échelons territoriaux. Par conséquent, il est primordial de considérer les enjeux et problématiques des territoires limitrophes pour réfléchir aux décisions d'aménagement prises sur un territoire.

Glossaire

PLU : Plan local d'urbanisme
SCoT : Schéma de cohérence territoriale
SRCE : Schéma régional de cohérence écologique
TVB : Trame Verte et Bleue

Chiffres clés

> **environ 590 000 ha de milieux naturels et terrains agricoles** ont été artificialisés entre 2006 et 2015 en France, remplacés par des routes, bâtiments, zones d'activités, parkings... Cela équivaut à un département comme la Seine-et-Marne tous les 10 ans.

> **au niveau européen**, la France métropolitaine est au 5^e rang avec 299 espèces mondialement menacées.

> **x2**, la biodiversité fournit en biens et en services près de 2x la valeur de ce que produisent les humains chaque année.

Cadre réglementaire

Loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement. La loi dite « Grenelle I » fixe les grands axes pour la création d'une Trame Verte et Bleue en 2012.

Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. La loi dite « Grenelle II » est venue décrire ses objectifs, et établir trois niveaux d'échelles et d'actions emboîtés: nationale, régionale et locale.

LIMOGES MÉTROPOLE

Un outil pour l'aménagement du territoire

Plusieurs sites naturels accueillant une riche biodiversité sont connus sur le territoire de Limoges Métropole. Certains d'entre eux ont une grande importance patrimoniale car ils abritent des espèces menacées. Cependant, ils subissent parfois une forte pression de l'urbanisation qui a pour effet de les isoler en interrompant les connexions biologiques entre les sites. Afin d'inverser cette tendance, Limoges Métropole a réalisé une étude en 2009 pour identifier et cartographier les éléments majeurs du patrimoine naturel afin de les intégrer au mieux dans l'aménagement de son territoire. Le résultat de ce travail constitue « la Trame Verte et Bleue » de Limoges Métropole. Cette Trame Verte et Bleue communautaire a permis de repérer des « cœurs de nature » qui sont des réservoirs de biodiversité, ainsi que des corridors écologiques reliant les réservoirs entre eux pour former ainsi un réseau écologique cohérent et fonctionnel. De fait, la TVB est aujourd'hui très employée dans les projets d'aménagement portés par Limoges Métropole et dans les documents d'urbanisme.

Détermination des cœurs de nature et des corridors écologiques

Le réseau écologique communautaire a été analysé à partir de cartes d'occupation du sol, grâce à un Système d'Information Géographique (SIG). Ce travail a débuté par le recueil des données existantes à l'aide de partenaires institutionnels et acteurs associatifs locaux. Une fois les données numérisées, le bureau d'étude prestataire a pu identifier des « cœurs de nature » puis des « corridors écologiques » constituant le réseau écologique complet.

- La cartographie de l'occupation des sols a permis de répartir les milieux naturels en 3 sous-trames : les milieux boisés, les milieux bocagers et enfin les milieux humides. Les cœurs de nature ont, quant à eux, été identifiés en évaluant les potentialités écologiques des espaces naturels de chaque sous-trame.
- La méthode utilisée pour mettre en évidence les corridors écologiques s'appuie sur une modélisation mathématique qui permet de déterminer, à partir de cartes de déplacement des espèces, le chemin le plus facile en utilisant les milieux-relais favorables entre deux cœurs de nature. Afin de confronter les données théoriques issues de l'outil SIG à la réalité, la dispersion de trois espèces cibles à travers le paysage a été étudiée pour valider les axes des corridors écologiques existants, qu'ils soient à restaurer ou à créer.

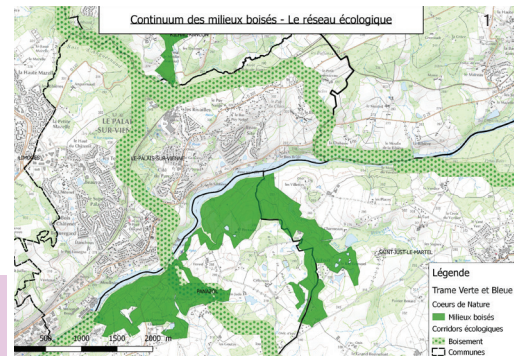
Évaluation et présentation du réseau écologique

POUR ALLER PLUS LOIN

www.agglo-limoges.fr

CONTACT

Service des espaces naturels
espaces.naturels@limoges-metropole.fr
Olivier Dom : chef de service
T. 05 55 45 84 90
Julie Sowa-Doyen : chargée d'étude
T. 05 55 45 84 92



1. Réseau écologique de Limoges Métropole

Un atlas cartographique du réseau écologique au 1/25 000 a été réalisé pour chaque sous-trame, accompagné de fiches techniques synthétisant les informations suivantes :

- Cœurs de nature : identification des enjeux et menaces en termes de fonctionnalité écologique ; analyse, fragmentation et enjeux inhérents.
- Corridors écologiques : analyse de la fonctionnalité des corridors par tranches homogènes ; existence de couloirs alternatifs possibles ; analyse des principales ruptures de corridors par des infrastructures linéaires de transport ; analyse des risques de collision routière.
- Analyse transversale : orientations et perspectives en termes de gestion, de programme d'action ; enjeux particuliers relatifs à une espèce ou un cortège d'espèces.

EN BREF

MAÎTRE D'OUVRAGE

Communauté d'agglomération
Limoges Métropole

PRESTATAIRE

Bureau d'étude Biotope

COMITÉ TECHNIQUE

LPO, Groupe Mammalogique et
Herpétologique du Limousin,
Société Entomologique du
Limousin, ONF, ONEMA, ONCFS,
DREAL Limousin, Conservatoire
Botanique National du Massif
Central

COMITÉ DE PILOTAGE

Les maires de toutes les
communes de Limoges Métropole,
DREAL Limousin, Région
Limousin, Syndicat Intercommunal
d'Études et de Programmation
de l'Agglomération de Limoges
(SIEPAL)

COÛT

30 400 euros HT
Plan de financement :
Limoges Métropole : 50%
Union Européenne (FEDER) : 25%
État : 20% - Conseil Départemental
de la Haute-Vienne : 5%

DURÉE

2 ans
La TVB communautaire a été
validée en mai 2011 par le Comité
technique, puis en mai 2012 par le
comité de pilotage.

MISE À JOUR

La TVB de Limoges Métropole est
en cours d'actualisation par les
services techniques de Limoges
Métropole : révision des 3 sous-
trames existantes avec intégration
de nouvelles données disponibles
(RPG: registre parcellaire graphiste
/ BD: base de données Forêt
/ données acquises lors des
différents études) - ajout d'une
trame nocturne grâce à une
nouvelle étude réalisée par un
prestataire spécialisé (en cours).

LES PLUS

Définir les zones où les continuités
écologiques doivent être rétablies
notamment au niveau des
franchissements de cours d'eau
par les axes routiers majeurs et
aux intersections des voiries avec
les axes de déplacements de la

PUBLICATION JANVIER 2020

Repères généraux : Kévin Hidalgo, chargé d'études aménagement durable,
DREAL NOUVELLE-AQUITAINE. Projet Pilote : Limoges Métropole

Crédits photos : © Limoges Métropole

